

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240701-D_01_07_24_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

Publication : 03/07/2024

Délibération n°01-07-2024-012

8.5 Politique de la ville-habitat-logement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Lundi 1^{er} juillet 2024

Date de convocation	25 juin 2024
Date d'affichage	25 juin 2024

Membres en exercice	55
Membres présents	39
Votants	48 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 1^{er} juillet 2024 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Saint Maixent, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient représentés : 0

Pouvoirs : 9 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET.

Etaient excusés : 7 – M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Marie-Line LEDRU, M. Gaëtan THOMAS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Eric BARBIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

GUICHET UNIQUE « FRANCE RENOV » : ENGAGEMENT FINANCIER DE DOSSIERS DE TRAVAUX

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°26-06-2023-010 en date du 26 juin 2023 relative à l'engagement financier de dossiers travaux,
Vu le rapport du Président présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Equipeement, Logement et Mobilités,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME que :

- Par conventions signées les 15 et 18 novembre 2022, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (CCHS) a obtenu la mise en place d'un guichet unique de l'habitat France Rénov'.
- Par délibération du 10 octobre 2022, le conseil communautaire a fixé les taux et plafonds des aides intercommunales à l'occasion des travaux acceptés au titre de l'OPAH. La CCHS a ainsi budgété 190 000€ par an d'aides au profit des habitants du territoire entreprenant des travaux d'amélioration du logement.
- Par délibération du 26 juin 2023, le règlement de paiement prescrit l'engagement des aides intercommunales par délibération subséquente à l'accord du département délégataire des aides Anah.

PREND ACTE :

- Que la subvention de la Communauté de Communes sera versée en une seule fois, après exécution totale des travaux, sur présentation des factures acquittées, sans nécessité d'une nouvelle délibération du conseil communautaire. Le montant de l'aide sera arrondi à l'euro inférieur.
- Qu'en cas de différentiel entre les montants engagés et les factures présentées, la subvention pourra être recalculée au prorata des dépenses réellement réalisées, sans pouvoir dépasser le montant engagé.
- Que le bénéficiaire dispose d'un délai de 2 ans pour achever les travaux à compter de la date d'engagement en conseil communautaire. Il s'engage à fournir tout document complémentaire qui lui serait demandé et à mentionner le soutien de la Communauté de Communes et éventuellement à apposer sur l'habitation aidée le panneau remis par la CCHS pour communiquer sur l'opération.

Les dossiers transmis par INHARI suite à l'accord du département sont les suivants :

NOM Prénom	Adresse	Commune	Type de travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant total subventions	Subvention de la Communauté de Communes		
						Taux	Plafond	Montant
BOURGERIE Liliane	7 rue des Chardonnerets	Cormes	Autonomie	5 931,86 €	5 338,67 €	20%	1 500 €	1 186 €
BROUARD Danièle	16 avenue Bretagne	Sceaux-sur-Huisne	Autonomie	3 610 €	3 249 €	20%	1 500 €	722 €
BRUNEAU Amélie	4 rue de la Pelouse	Le Luart	Energie	39 540,38 €	30 178 €	15%	2 000 €	2 000 €
CHABOT Maurice et Micheline	8 rue des Noyers	Tuffé Val de la Chéronne	Autonomie	7 577 €	6 803,90 €	20%	1 500 €	1 500 €
CHARTIER Christiane	3 route de La Ferté-Bernard	Cherré-Au	Energie	45 817,93 €	34 572,55 €	15%	2 000 €	2 000 €
CHOUPEAUX Jacques et Sandra	620 route de la Chenillièrre	Tuffé Val de la Chéronne	Energie	37 282,96 €	31 532,00 €	15%	2 000 €	2 000 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

NOM Prénom	Adresse	Commune	Type de travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant total subventions	Subvention de la Communauté de Communes		
						Taux	Plafond	Montant
CRUCHET France	5 rue Huchepoche	Saint-Maixent	Energie	37 708,88 €	39 896,96 €	15%	2 000 €	2 000 €
DERET-LANGLAIS Laurent	13 rue du Luart	Duneau	Energie	37 473,00 €	28 731,10 €	15%	2 000 €	2 000 €
GREMIMMON Georges et Jeannine	61 rue Albert Camus	La Ferté-Bernard	Autonomie	7 030,00 €	6 327,00 €	20%	1 500 €	1 406 €
HONORE Fernand et Colette	79 rue Robert Surmont	La Ferté-Bernard	Autonomie	7 858,22 €	4 923,00 €	15%	1 000 €	1 000 €
JACOB-BIZIEUX Emilie	13 avenue du Général de Gaulle	Sceaux-sur-Huisne	Energie	60 341,79 €	34 500,00 €	15%	2 000 €	2 000 €
OGER Alain et Marinette	11 rue Jean Moulin	Sceaux-sur-Huisne	Energie	31 095,81 €	24 267,07 €	15%	2 000 €	2 000 €
QUENTIN Odette	18 rue du Docteur Alain	Cherré-Au	Autonomie	8 006,00 €	7 104,20 €	20%	1 500 €	1 500 €
VALLEE Jean-Guy et Odile	33 bis avenue de Verdun	La Ferté-Bernard	Autonomie	6 210,79 €	5 847,55 €	20%	1 500 €	1 242 €
TOTAL				335 484,62 €	263 271,00 €			22 556 €

ENGAGE les subventions aux bénéficiaires listés dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux personnes désignées dès lors que ces dernières présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

DECIDE de retirer le dossier suivant accepté par délibération du 18 mars 2024 suite au décès du pétitionnaire :

NOM Prénom	Adresse	Commune	Type de travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant total subventions	Subvention de la Communauté de Communes		
						Taux	Plafond	Montant
LAUGER Fernande	15 Rue des Marcotières	Le Luart	Autonomie	3 593,00 €	2 515,10 €	20%	1 500 €	718 €

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 1^{er} juillet 2024

Pour extrait conforme

Le 2 juillet 2024

Le Président

M. Didier REVEAU

